géoportail de l'urbanisme

GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

XX XX 2016

Présentation aux Agences d'urbanisme et Bureaux d'études

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Sommaire

- PARTIE 1 / Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?
- PARTIE 2 / Les modalités de mise en œuvre du GPU
- PARTIE 3 / Les outils mis à disposition

Sommaire

- **PARTIE 1 / Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?**
  - **Ses enjeux, les obligations réglementaires, son déploiement**
  - En pratique…
- PARTIE 2 / Les modalités de mise en œuvre du GPU
- PARTIE 3 / Les outils mis à disposition

géoportail de l'urbanisme

Le site internet « GéoPortail de l'Urbanisme » (GPU) doit offrir l'accès aux dispositions d'urbanisme de l'ensemble du territoire français

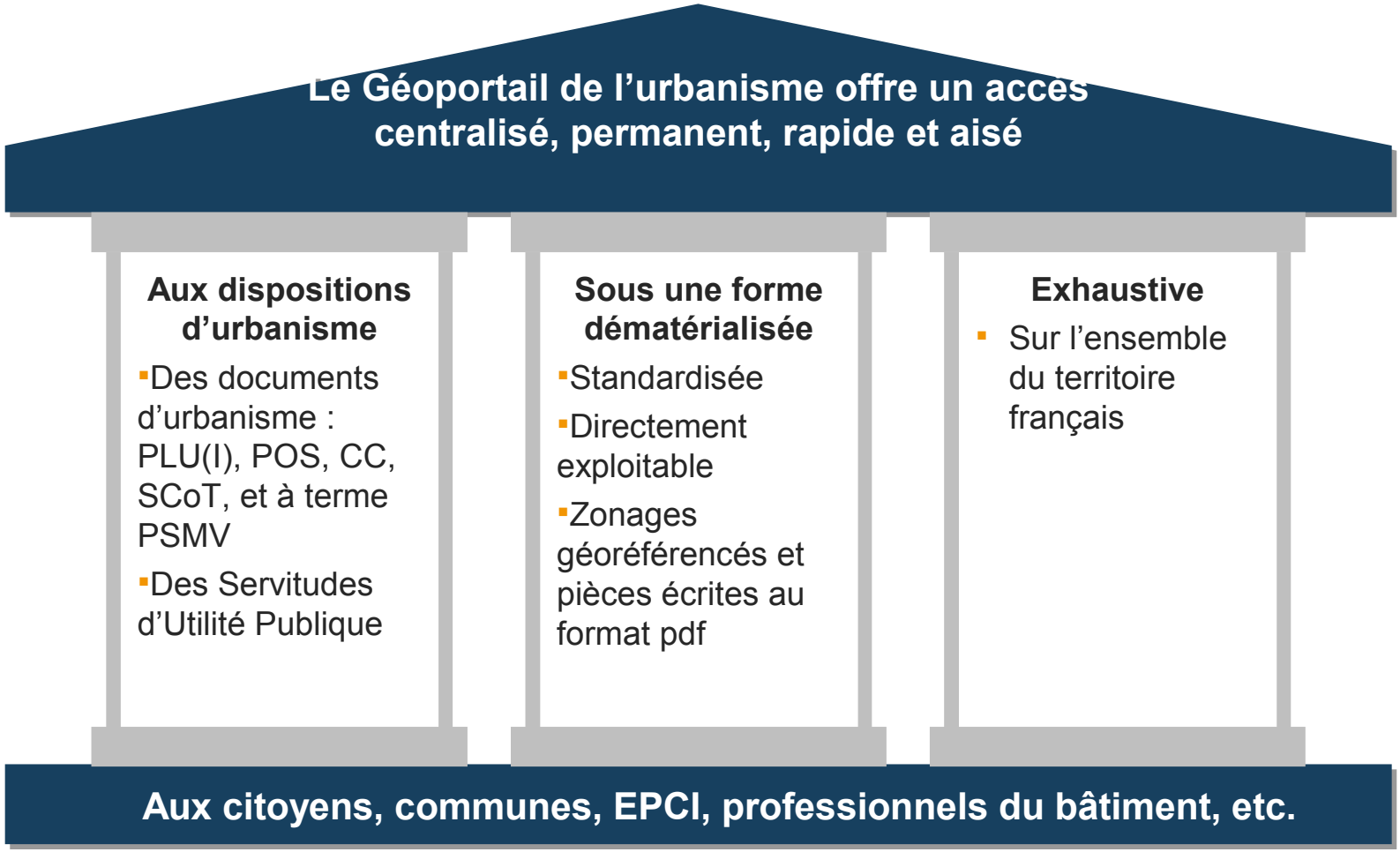

géoportail de l'urbanisme

La mise en place du GPU répond à 3 enjeux

Contribuer à la démocratisation et à l'égalité des territoires en termes d'accès à l'information

Transposer la directive européenne INSPIRE

- La directive INSPIRE vise à favoriser la protection de l'environnement
- Elle prévoit la mise en place d'une infrastructure européenne de publication et partage de l'information géographique
- Le GPU s'appuie sur les standards du CNIG, structure nationale de coordination pour la mise en œuvre des dispositions de la directive INSPIRE

Faciliter l'action des acteurs de l'urbanisme

- Avec pour effets attendus :
- Une **accélération** des projets de construction
- Une **réduction des coûts** de mise à disposition de l'information urbanistique pour l'Etat et les collectivités territoriales
- Avec pour effets induits pour les SUP :
- Une **clarification** règlementaire / législative
- Une **homogénéisation** des pratiques à travers le territoire

géoportail de l'urbanisme

Le Géoportail de l'urbanisme présente de nombreux avantages

FAVORISER L'INFORMATION DES CITOYENS

- Assurer la mise à disposition des documents d'urbanisme pour tous les citoyens en palliant les disparités en termes d'égalité des territoires

SIMPLIFIER LES ÉCHANGES D'INFORMATION

- Faciliter les échanges d'informations (automatiques ou pas) entre les plateformes recueillant les documents d'urbanisme par l'harmonisation de la structure et des formats des documents

RÉALISER DES ÉCONOMIES

- Le GPU offre une alternative à l'accueil physique des administrés souhaitant consulter les DU → temps libéré pour les agents
- Le coût de la numérisation peut être réduit grâce au recours à des marchés groupés (quelques centaines d'euros) et devient marginal pour une modification de DU
- La dématérialisation permet d'économiser des frais de reprographie qui se chiffrent en milliers d'euros

géoportail de l'urbanisme

Le calendrier fixé dans le code de l'urbanisme prévoit une alimentation progressive du GPU entre 2016 et 2020

Geoportail de l'Urbanisme

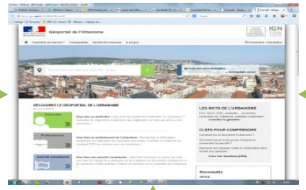

Numérisent et mettent en ligne
leurs DU

Numérisent et mettent en ligne
les SUP du MEDDE / MLHD / MAAF

Numérisent et mettent en ligne
leurs SUP

Collectivités territoriales

Communes et EPCI

Services déconcentrés

DDT (M) / DREAL

Autres Gestionnaires de SUP

- Informe, conseille
- Attribue les droits d'accès

Les services déconcentrés se recentrent sur 2 missions : charger les SUP MEDDE/MLHD/MAAF et accompagner les autorités compétentes en matière de DU

géoportail de l'urbanisme

Le calendrier fixé dans le code de l'urbanisme prévoit une alimentation progressive du GPU entre 2016 et 2020

	À partir du 01/01/2016	Lors de toute révision d'un DU entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020	Au 01/01/2020
Obligations des Collectivités Territoriales (communes, EPCI, EP de SCOT)	Numériser le DU de préférence au format CNIG	Numériser le DU obligatoirement au format CNIG	
	Mettre en ligne le DU de préférence sur le GPU		Mettre en ligne le DU obligatoirement sur le GPU

A retenir :

- La publication du DU sur le GPU deviendra la condition de son caractère exécutoire
- Le document d'urbanisme doit rester consultable (version papier ou numérique) au siège de la collectivité territoriale

géoportail de l'urbanisme

Sommaire

- **PARTIE 1 / Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?**
- PARTIE 2 / Les modalités de mise en œuvre du GPU
- PARTIE 3 / Les outils mis à disposition

Le Géoportail de l'urbanisme : http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

géoportail de l'URBANISME

Un accès centralisé, immédiat, rapide et aisé aux règles de planification urbaine

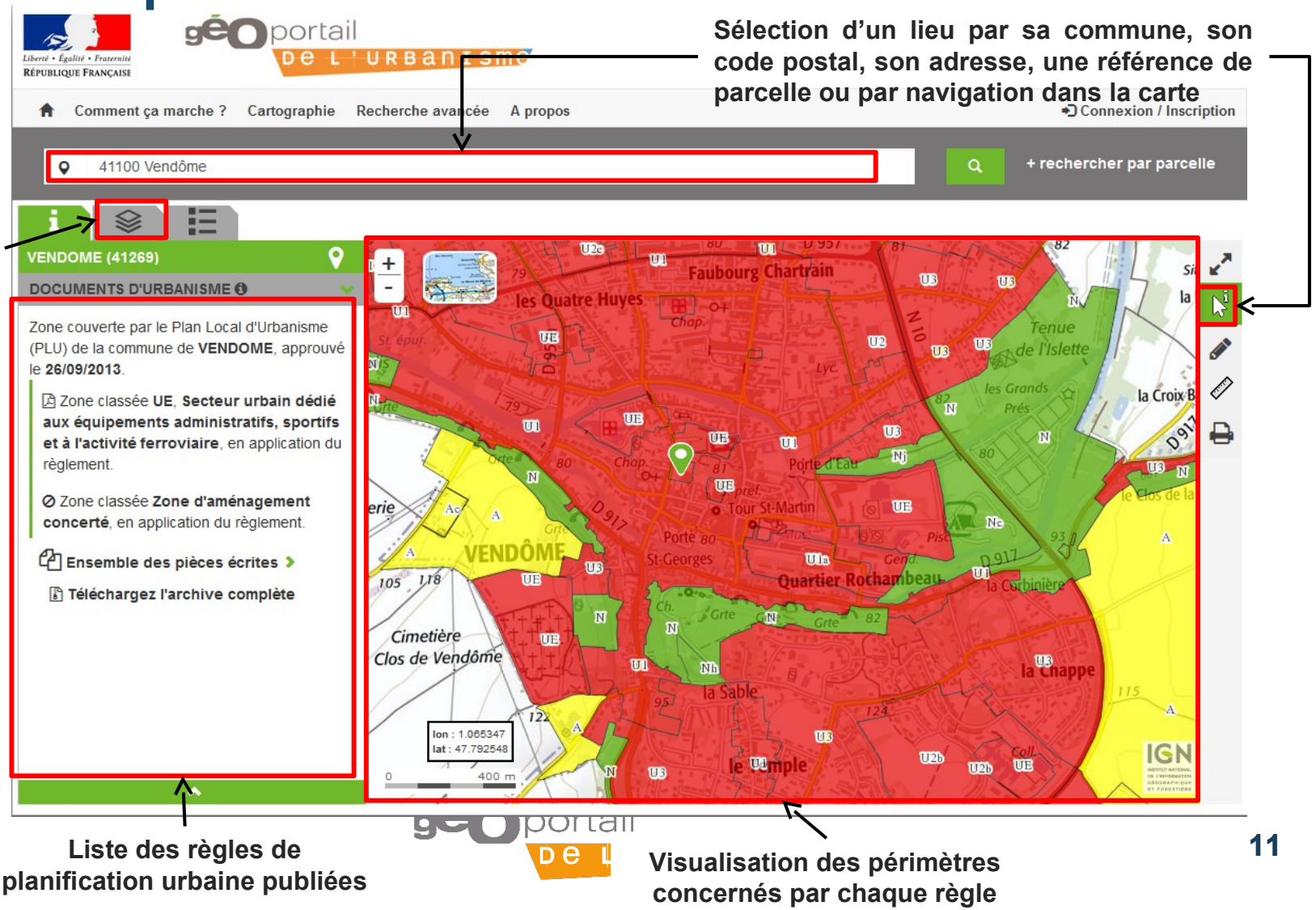

Un accès aux pièces écrites

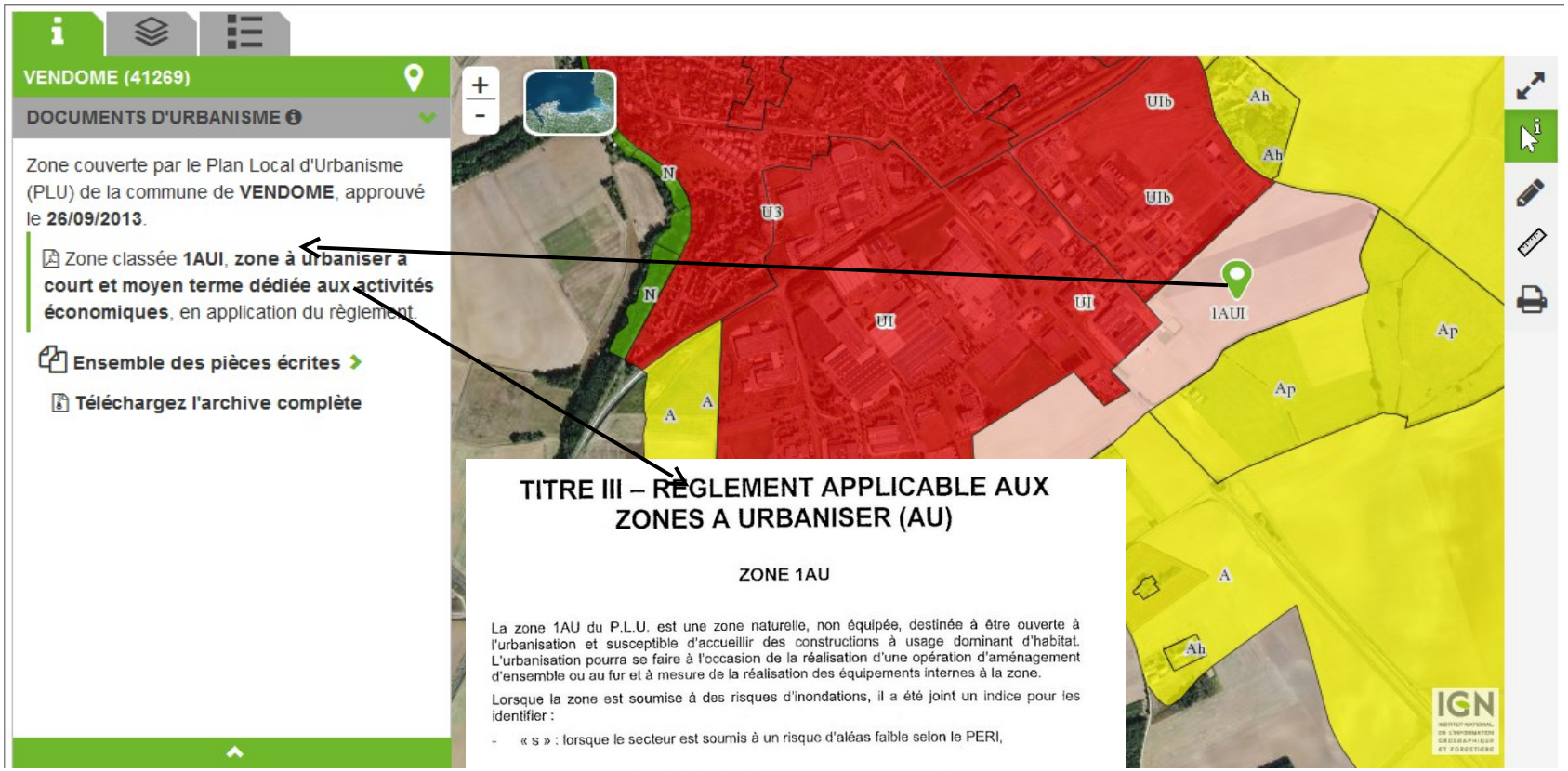

géoportail de l'urbanisme

Une visualisation personnalisable des règles de planification urbaine sur la parcelle choisie

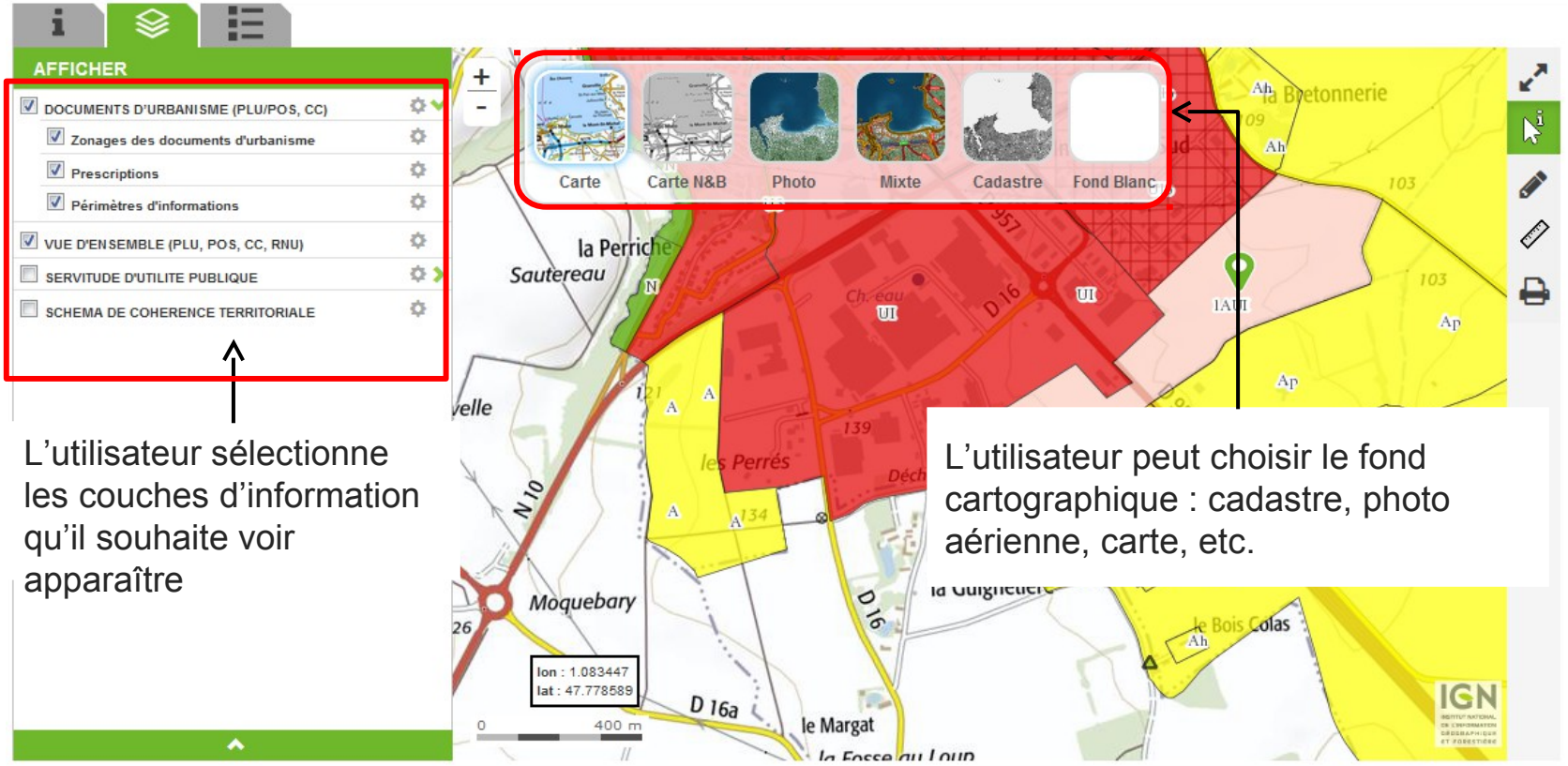

L'utilisateur sélectionne les couches d'information qu'il souhaite voir apparaître

L'utilisateur peut choisir le fond cartographique : cadastre, photo aérienne, carte, etc.

L'ensemble des fonctionnalités offertes par le GPU est détaillé dans l'Aide en ligne mise à disposition sur le site

géoportail de l'urbanisme

Des outils

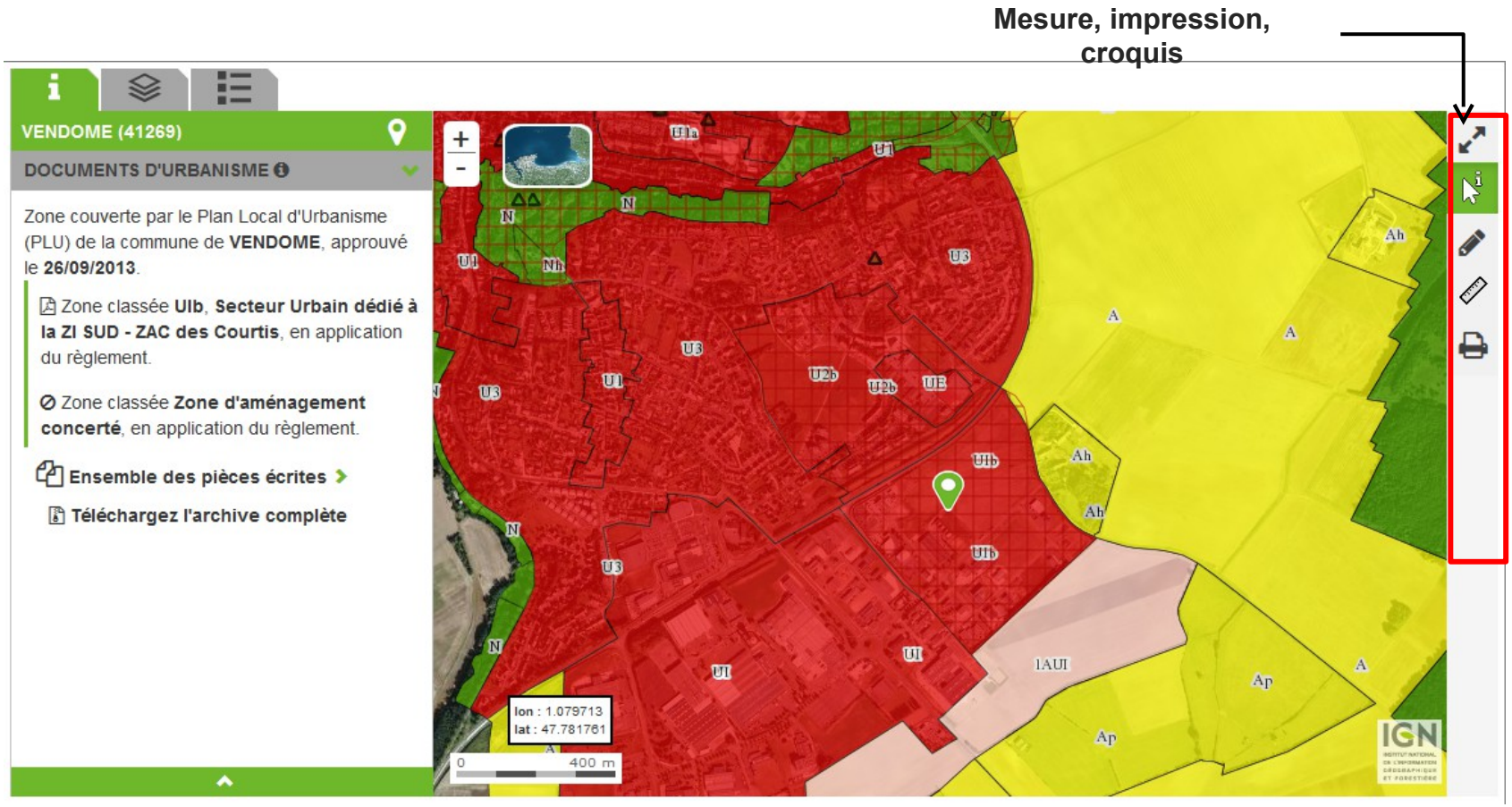
Mesure, impression, croquis
VENDOME (41269)
DOCUMENTS D'URBANISME
Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VENDOME, approuvé le 26/09/2013.
Zone classée Ulb, Secteur Urbain dédié à la ZI SUD - ZAC des Courtis, en application du règlement.
Zone classée Zone d'aménagement concerté, en application du règlement.
Ensemble des pièces écrites
Téléchargez l'archive complète
lon : 1.079713
lat : 47.781761
0
400 m
IGN

Un accès sécurisé pour autorité compétente

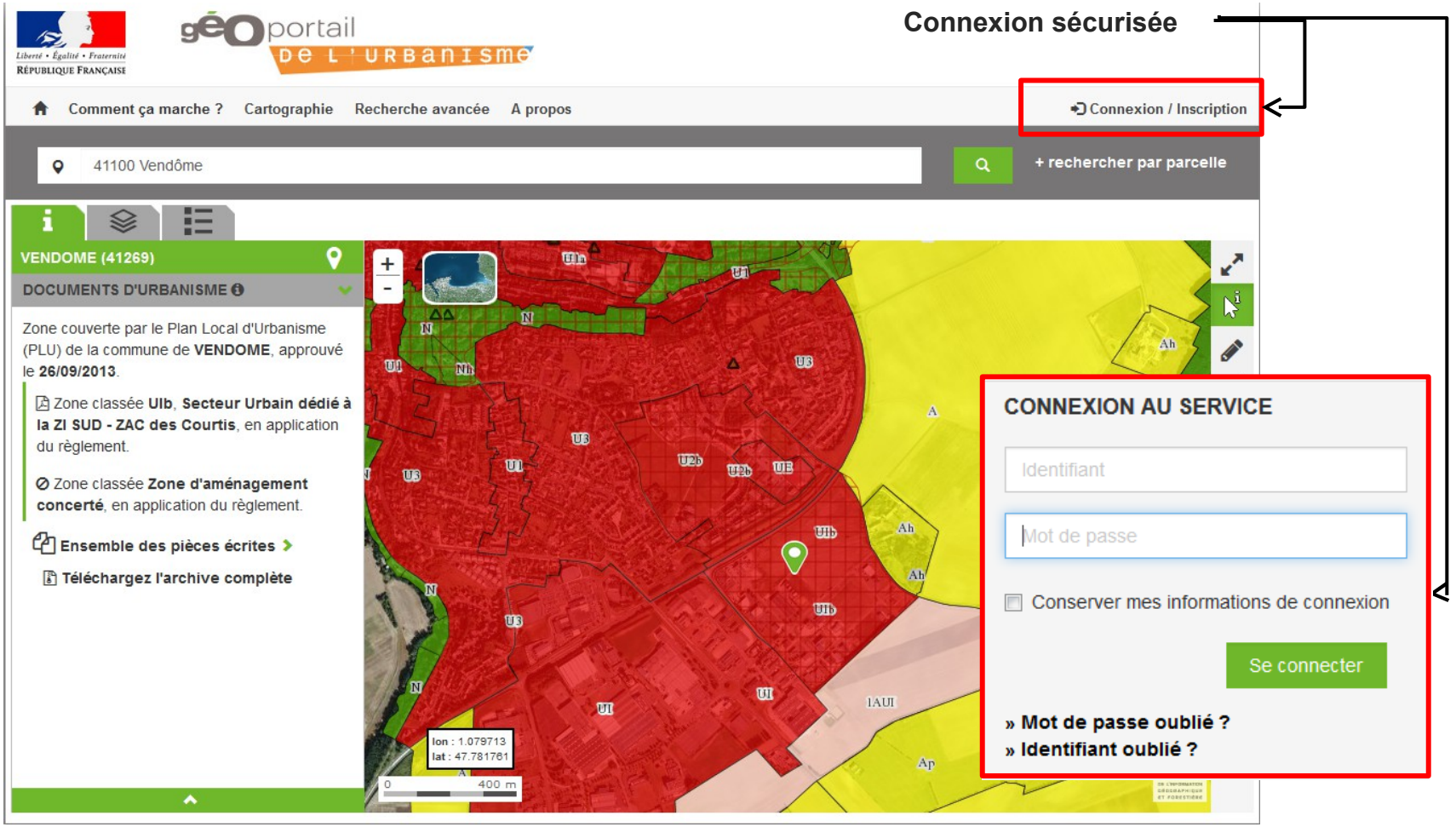

Un tableau de bord dédié aux autorités compétentes

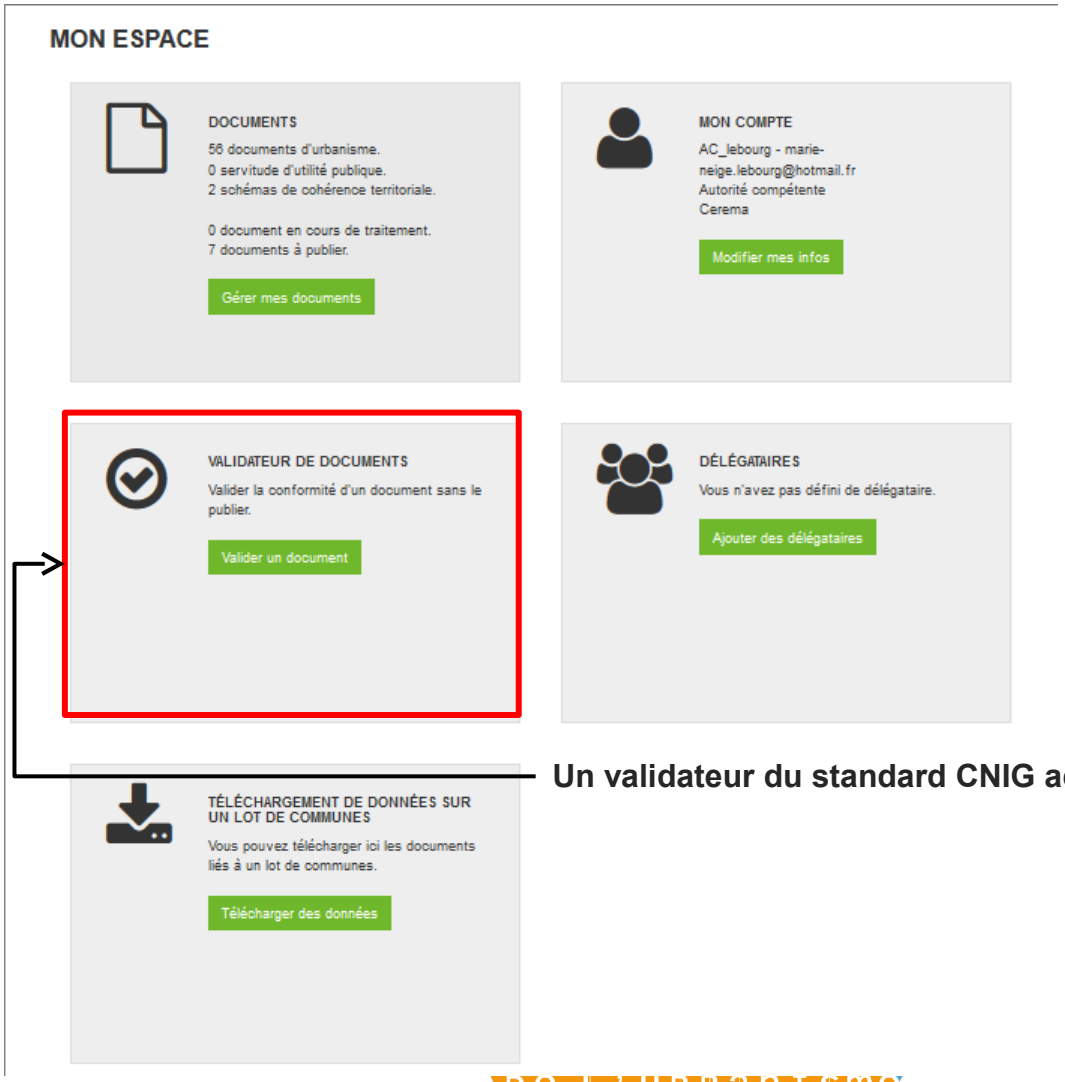

Un validateur du standard CNIG accessible à tous

Sommaire

- PARTIE 1 / Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?
- **PARTIE 2 / Les modalités de mise en œuvre du GPU**
- PARTIE 3 / Les outils mis à disposition

Plusieurs profils d'habilitation sont mis à disposition des acteurs de l'alimentation du GPU

	Profil Prestataire	Profil délégataire	Profil Autorité compétente
Qui ?	Tout utilisateur (bureau d'études, services techniques de collectivité, etc.)	Un prestataire désigné formellement par une (plusieurs) autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire	Auteur du document, tenu au titre de l'article L133-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU = Communes, EPCI, etc.
Quel maillage géographique ?	Maillage national *(Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)*	Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.	Périmètre territorial de la compétence
Quels droits ?	▪ Tester la conformité du DU	▪ Tester la conformité du DU ▪ Téléverser le DU dans le GPU ▪ Prévisualiser le DU	▪ Tester la conformité du DU ▪ Téléverser le DU dans le GPU ▪ Prévisualiser le DU ▪ Publier le DU

Les modalités d'alimentation du GPU dépendent du choix de l'autorité compétente d'impliquer ou non un prestataire ou un délégataire

géoportail de l'urbanisme

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 1 – L'autorité compétente assure seule l'alimentation du GPU

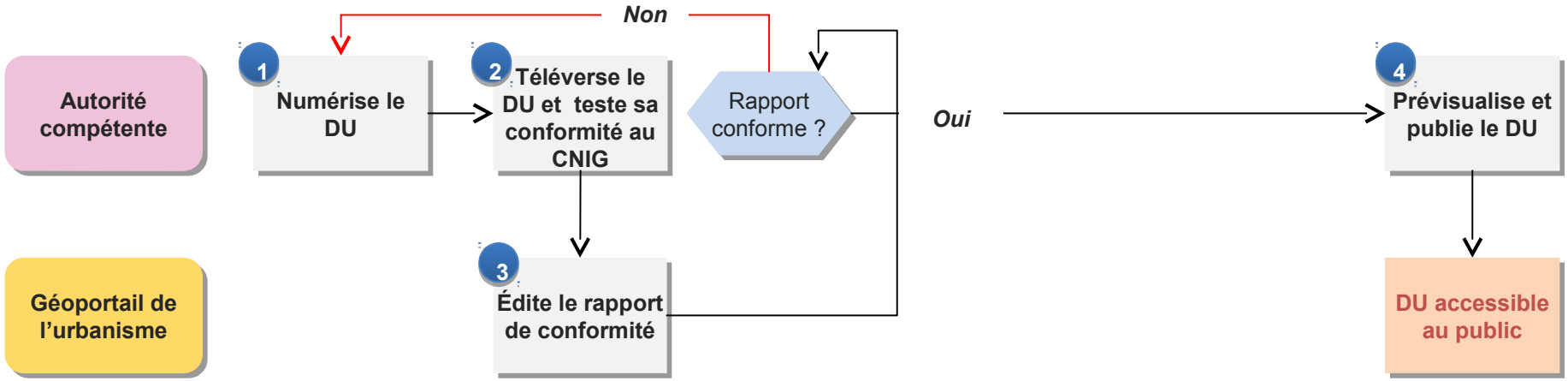

Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au standard CNIG et conformité règlementaire des documents versés

géoportail de l'urbanisme

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 2 – L'autorité compétente prend en charge le téléversement et la publication

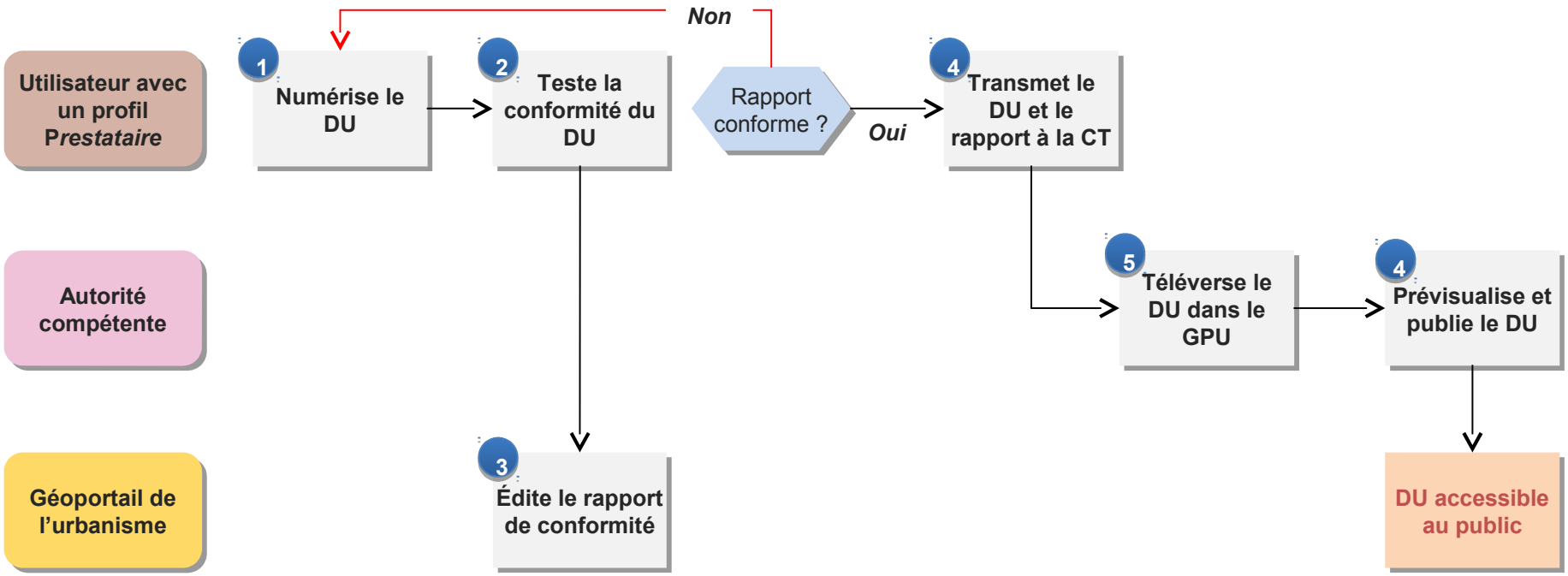

Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au standard CNIG et conformité réglementaire des documents versés

géoportail de l'urbanisme

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 3 – L'autorité compétente délègue la numérisation et le téléversement

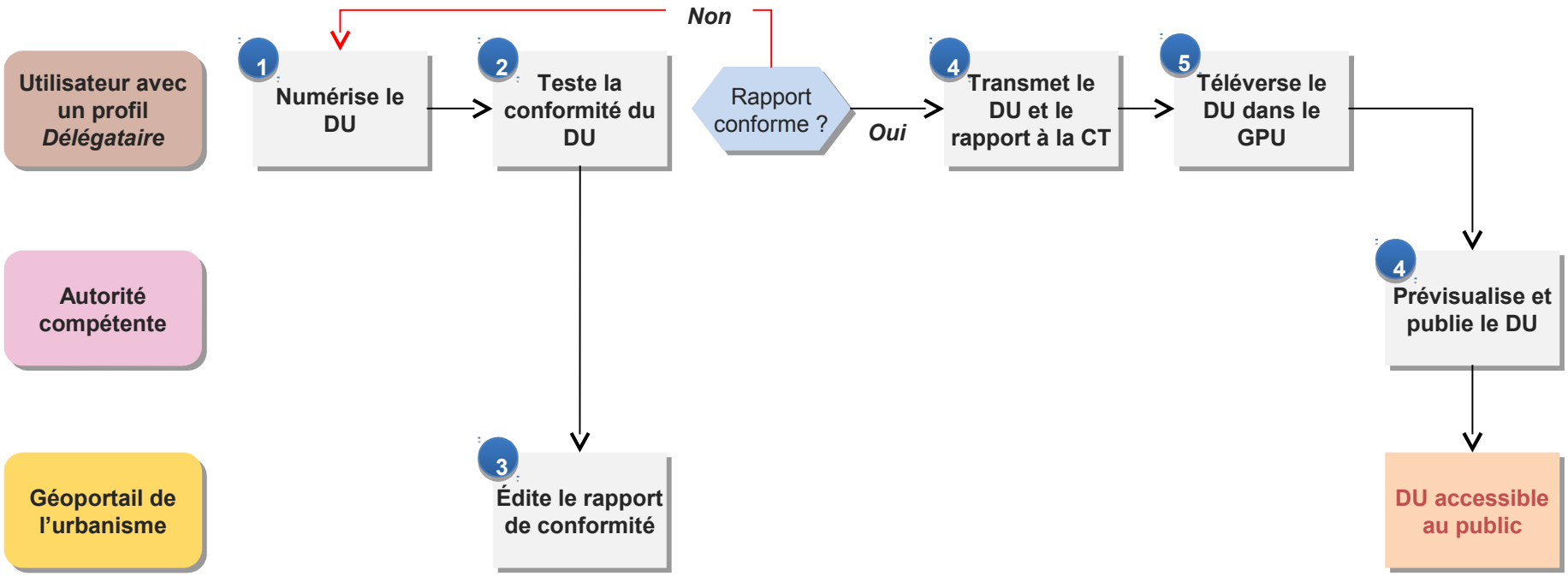

Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au standard CNIG et conformité règlementaire des documents versés

Les autorités compétentes sont autonomes pour gérer les paramètres de leur compte GPU et déléguer les droits de téléversement

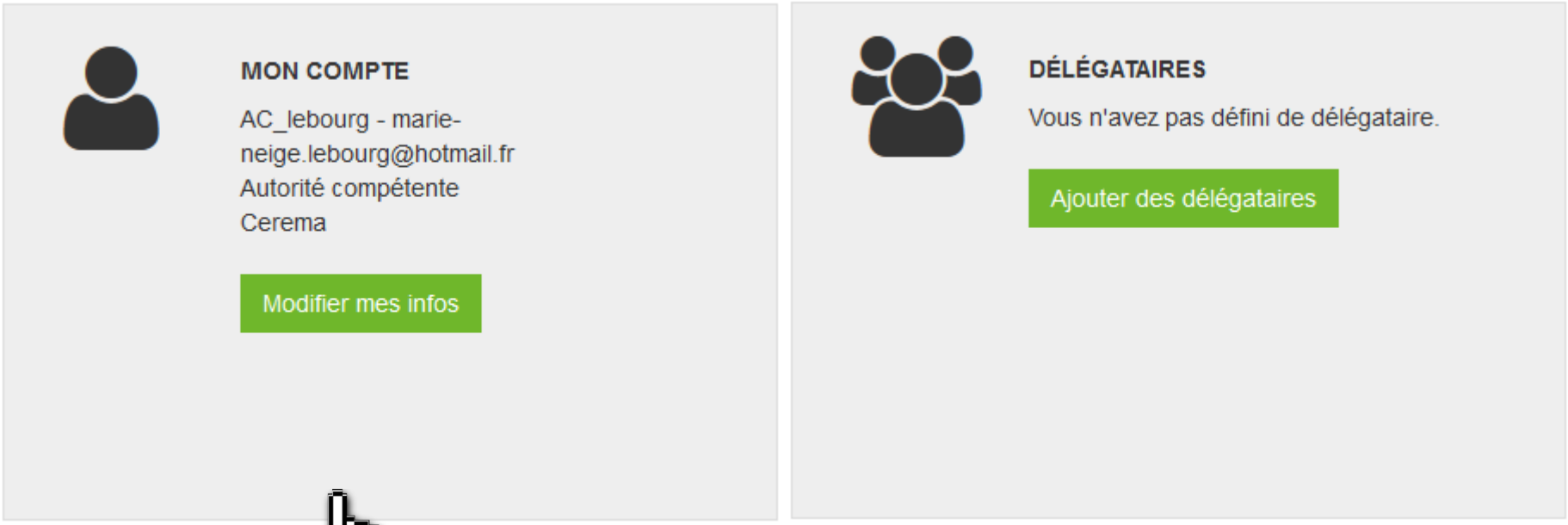

Depuis leur espace, les autorités compétentes peuvent :

- Modifier leur mot de passe, adresse mail, nom et prénom...
- Demander des droits supplémentaires (type de document, maillage géographique)
- Accorder des délégations de droits à un prestataire

géoportail de l'urbanisme

Le rapport de conformité d'un document

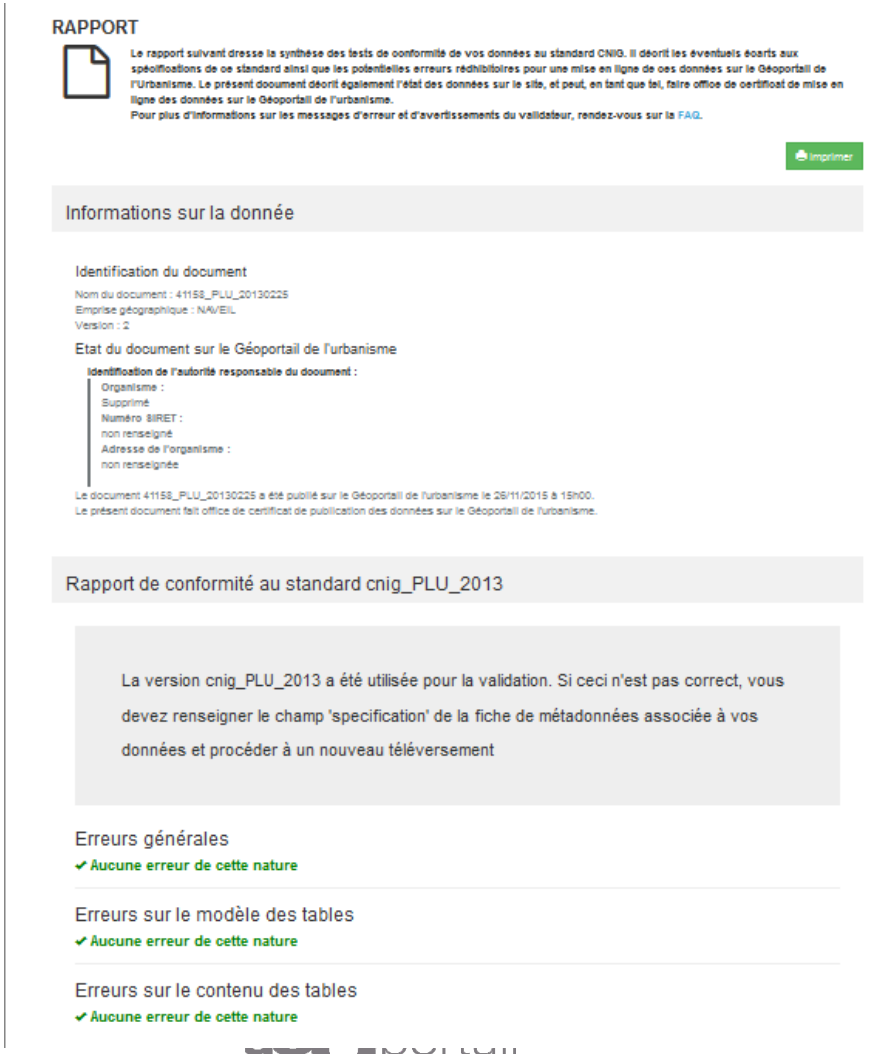

RAPPORT

Le rapport suivant dresse la synthèse des tests de conformité de vos données au standard CNIG. Il décrit les éventuels écarts aux spécifications de ce standard ainsi que les potentielles erreurs rédhibitoires pour une mise en ligne de ces données sur le Géoportail de l'Urbanisme. Le présent document décrit également l'état des données sur le site, et peut, en tant que tel, faire office de certificat de mise en ligne des données sur le Géoportail de l'urbanisme.
Pour plus d'informations sur les messages d'erreur et d'avertissements du validateur, rendez-vous sur la FAQ.

Imprimer

Informations sur la donnée

Identification du document

Nom du document : 41158_PLU_20130225
Emprise géographique : NAVEIL
Version : 2

Etat du document sur le Géoportail de l'urbanisme

Identification de l'autorité responsable du document :
Organisme :
Supprimé
Numéro SIRET :
non renseigné
Adresse de l'organisme :
non renseignée

Le document 41158_PLU_20130225 a été publié sur le Géoportail de l'urbanisme le 26/11/2015 à 15h00.
Le présent document fait office de certificat de publication des données sur le Géoportail de l'urbanisme.

Rapport de conformité au standard cnig_PLU_2013

La version cnig_PLU_2013 a été utilisée pour la validation. Si ceci n'est pas correct, vous devez renseigner le champ 'specification' de la fiche de métadonnées associée à vos données et procéder à un nouveau téléversement

Erreurs générales
✔ Aucune erreur de cette nature

Erreurs sur le modèle des tables
✔ Aucune erreur de cette nature

Erreurs sur le contenu des tables
✔ Aucune erreur de cette nature

Le rapport de conformité CNIG : document non conforme

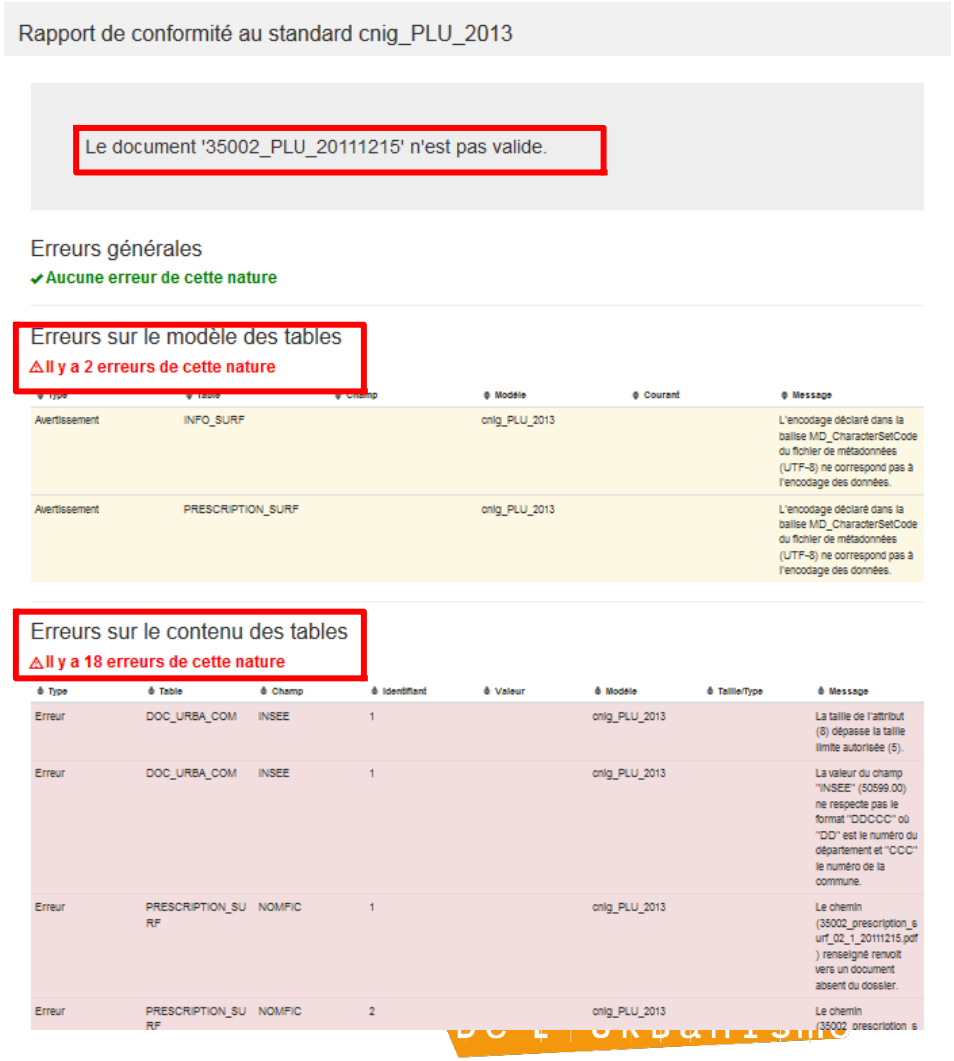

Rapport de conformité au standard cnig_PLU_2013

Le document '35002_PLU_20111215' n'est pas valide.

Erreurs générales

✔ Aucune erreur de cette nature

Erreurs sur le modèle des tables

⚠ Il y a 2 erreurs de cette nature

Type	Table	Champ	Modèle	Courant	Message
Avertissement	INFO_SURF		cnig_PLU_2013		L'encodage déclaré dans la ballise MD_CharacterSetCode du fichier de métadonnées (UTF-8) ne correspond pas à l'encodage des données.
Avertissement	PRESCRIPTION_SURF		cnig_PLU_2013		L'encodage déclaré dans la ballise MD_CharacterSetCode du fichier de métadonnées (UTF-8) ne correspond pas à l'encodage des données.

Erreurs sur le contenu des tables

⚠ Il y a 18 erreurs de cette nature

Type	Table	Champ	Identifiant	Valeur	Modèle	Taille/Type	Message
Erreur	DOC_URBA_COM	INSEE	1		cnig_PLU_2013		La taille de l'attribut (6) dépasse la taille limite autorisée (5).
Erreur	DOC_URBA_COM	INSEE	1		cnig_PLU_2013		La valeur du champ "INSEE" (50599.00) ne respecte pas le format "DDCCC" où "DD" est le numéro du département et "CCC" le numéro de la commune.
Erreur	PRESCRIPTION_SURF	NOMFIC	1		cnig_PLU_2013		Le chemin (35002_prescription_surf_02_1_20111215.pdf) renseigné renvoit vers un document absent du dossier.
Erreur	PRESCRIPTION_SURF	NOMFIC	2		cnig_PLU_2013		Le chemin (35002_prescription_s

Sommaire

- PARTIE 1 / Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?
- PARTIE 2 / Les modalités de mise en œuvre du GPU
- **PARTIE 3 / Les outils mis à disposition**

Le standard CNIG pour la dématérialisation des DU

Le CNIG

- Institué par la directive INSPIRE
- Composé de représentants
  - Des collectivités territoriales
  - De l'Etat
  - Des professionnels
  - Des associations
- Objectifs
  - Assurer l'interopérabilité entre bases de données
  - Faciliter la (ré)utilisation de l'information géographique

Le contenu du standard CNIG

- Le contenu des données à produire
- Les règles d'organisation et de codification des données
- Les règles de topologie
- Le système de géoréférencement
- Les règles de saisie des métadonnées associées au document d'urbanisme

La numérisation au standard CNIG

- Garantit la cohérence des documents d'urbanisme sur le territoire
- Clarifie les concepts urbanistiques et leur traduction géomatique
- Contient les prescriptions techniques utiles à la dématérialisation
- Un standard adapté à chaque cas : PLU, Carte Communale, SUP

géoportail de l'urbanisme

Le standard CNIG : modélisation des données (1)

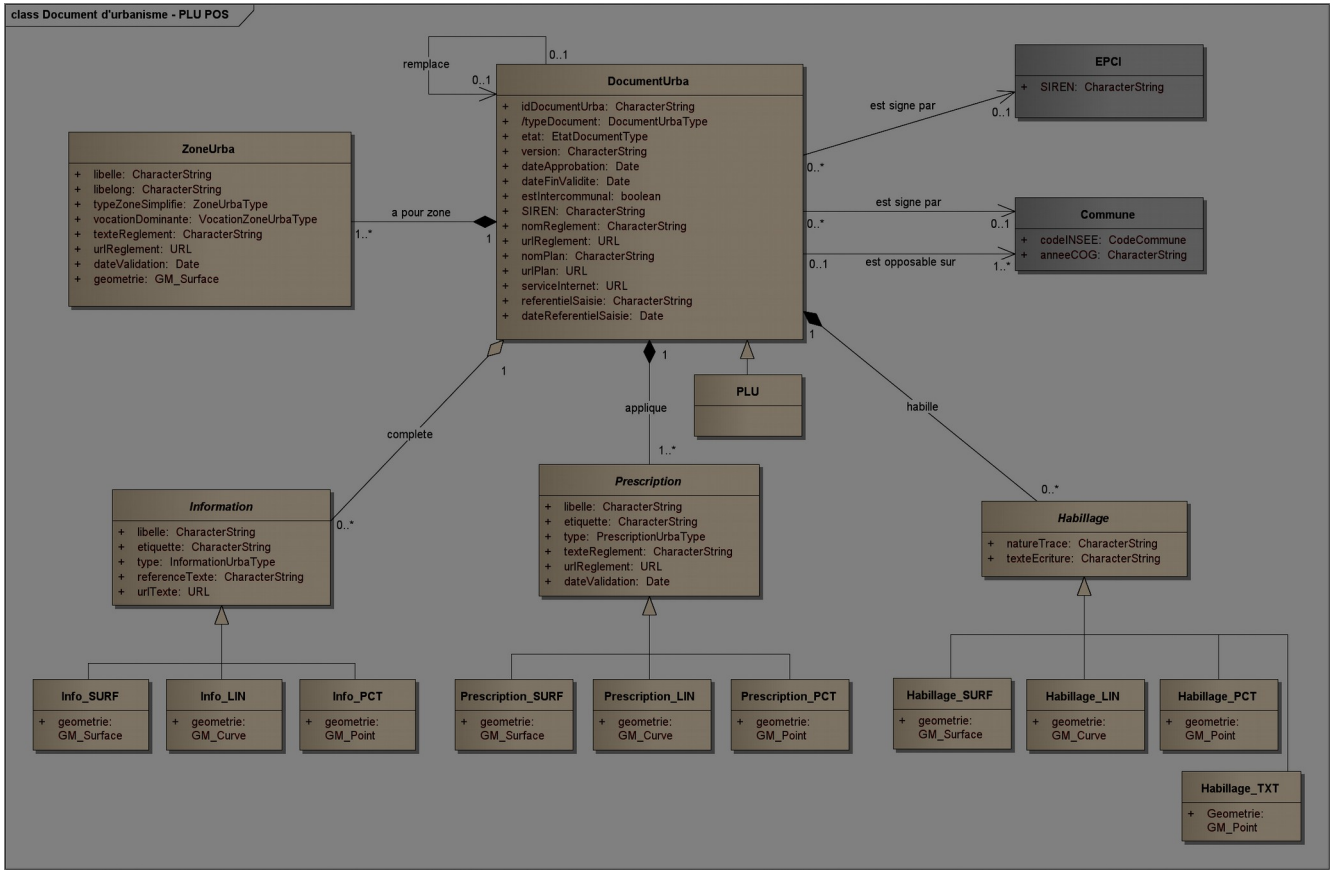

géoportail de l'urbanisme

Le standard CNIG : modélisation des données (2)

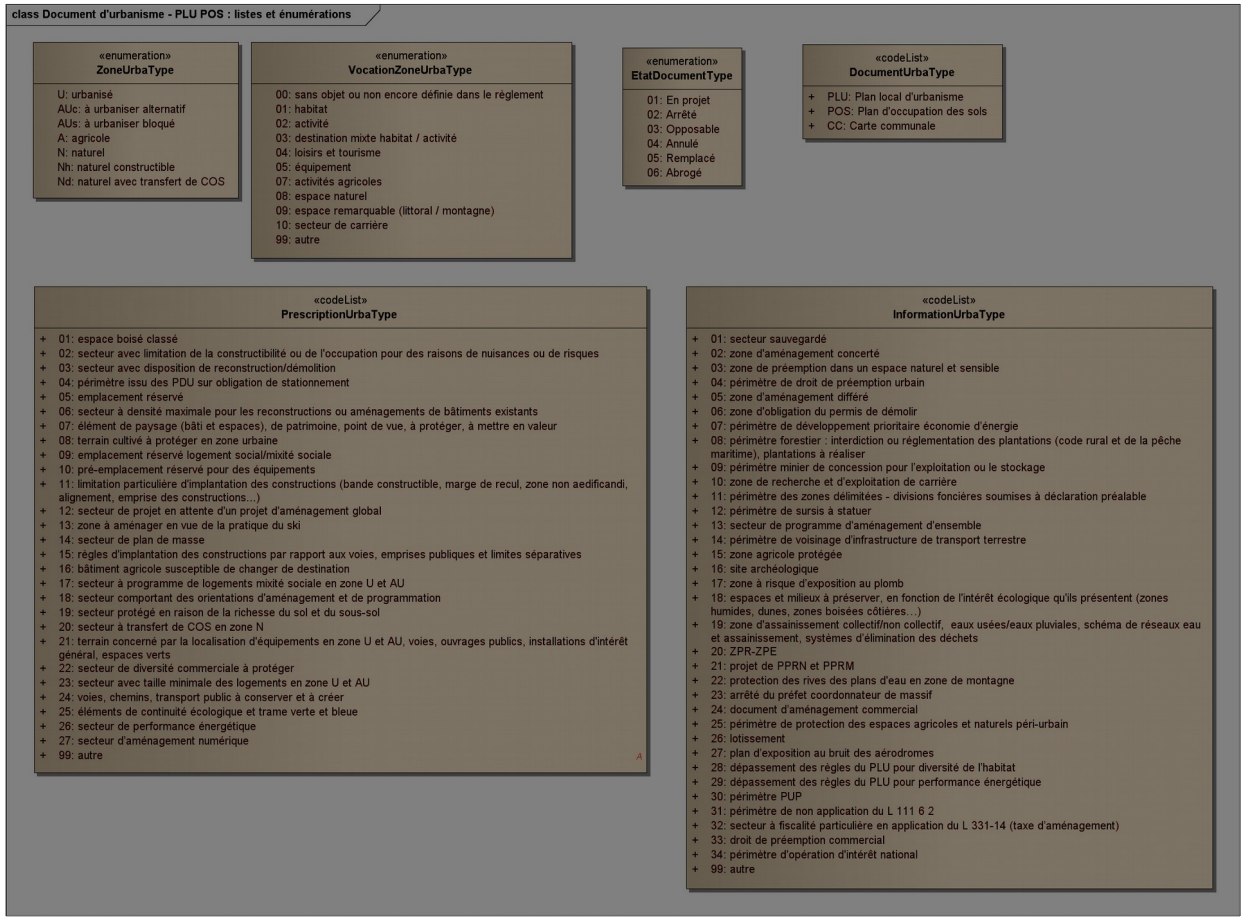

géoportail de l'urbanisme

Le standard CNIG :

Exemple de modélisation de la classe ZoneUrba

- LIBELONG : Nom complet et/ou réglementaire de la zone
  - Texte 254C → Exemple : « 2AUc Zac de la Mabilais »
- LIBELLE : Nom court de la zone
  - Texte 12C → Exemple : « 2AUc »
- TYPEZONE : Type de la zone dans une nomenclature simplifiée
  - Énumération {U, AUc, AUs, A, N, Nh} Exemple : AUc
- DESTDOMI : Vocation principale de la zone
  - Énumération {[00-10],99} Exemple : « 02 » => activité
- NOMFIC : Lien vers le fichier du règlement de la zone
  - Texte 80C Exemple : « 44712_reglement_1_20110325.pdf »
- INSEE : Code INSEE de la commune couverte par la zone
  - Texte 5C Exemple : « 44712 »
- DATAPPRO : Date d'approbation du PLU
  - Texte 8C Exemple : « 20110325 »
- DATAVALID : Date d'apparition de la zone
  - Texte 8C Exemple : « 20041103 »

Le standard CNIG : règles d'organisation et de codification

- Nom de fichier codifié :
- INSEE_<nature du document d'urbanisme> _<date d'approbation>
- Arborescence normalisée :

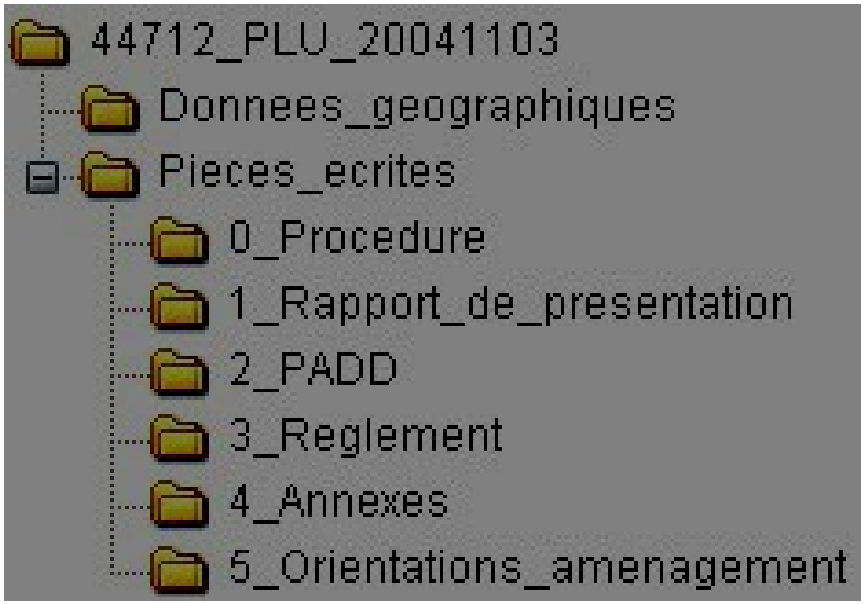

Le standard CNIG : de nombreux détails d'implémentation

- Description précise de l'implémentation et l'arborescence attendue
- Indication des éléments obligatoires / facultatifs
  - Formatage
  - Encodage
- Classement des pièces écrites axé « métier » urbanisme

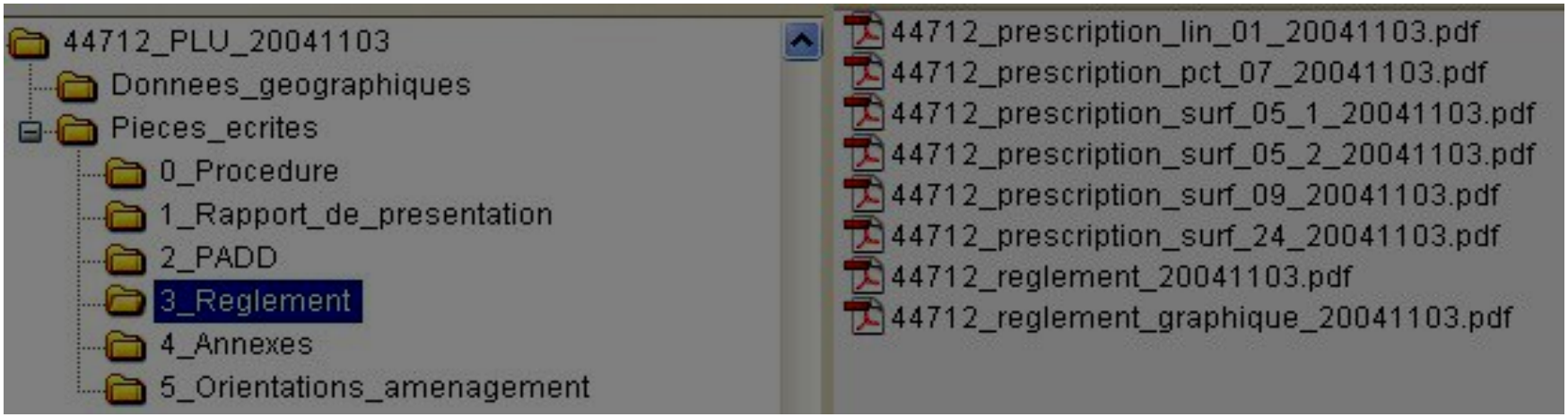

Le standard CNIG : recommandations sur les principes de saisie des données géographiques (1/2)

- Système de coordonnées
  - RGF93 avec IGN69, projection L93 ou coniques conformes, et autres pour les DOM-TOM
- Quatre primitives graphiques : ponctuel, linéaire, surfacique, texte
  - Linéaire : respect de la géométrie du cadastre
  - Surfacique : polyligne fermée, pas de boucle, pas d'arc pendant, les îlots sont des évidements du polygone englobant

Le standard CNIG : recommandations sur les principes de saisie des données géographiques (2/2)

- Topologie
  - Pas de chevauchement
  - Pas de chevauchement dans les enclaves
  - Pas de trous entre deux polygones
  - Respect de la géométrie du cadastre
  - Coïncidence de limites de communes

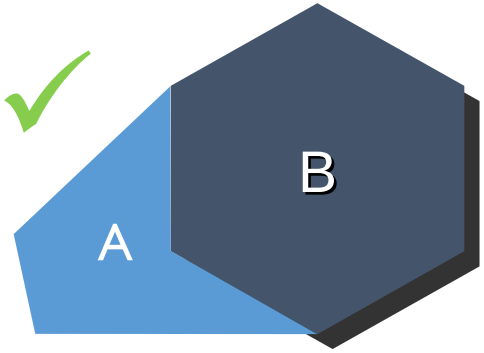

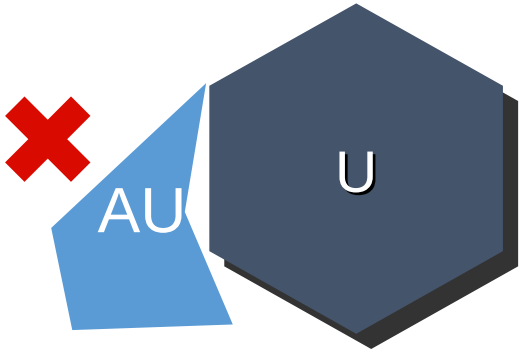

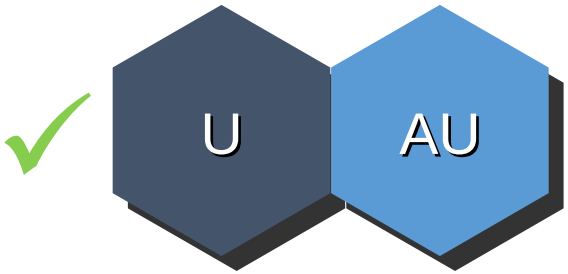

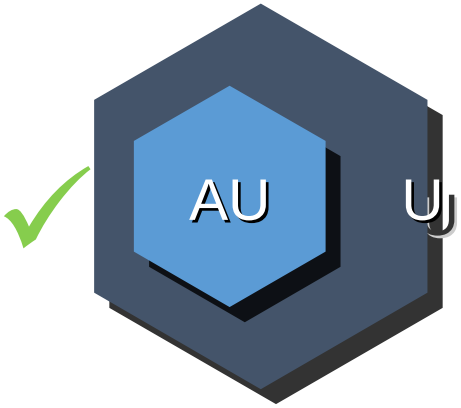

Les consignes de saisie des métadonnées

- Le document d'urbanisme numérique est impérativement accompagné d'une f**iche de métadonnées**
- Produite dans le cadre du marché de numérisation du document d'urbanisme
- Contenant les informations décrivant les données
- Suivant une forme normalisée
- Elle est indispensable à l'intégration des DU dans le GPU
- Elle alimente les moteurs de recherche des catalogues de métadonnées. Grâce à elle, le document d'urbanisme sera directement accessible

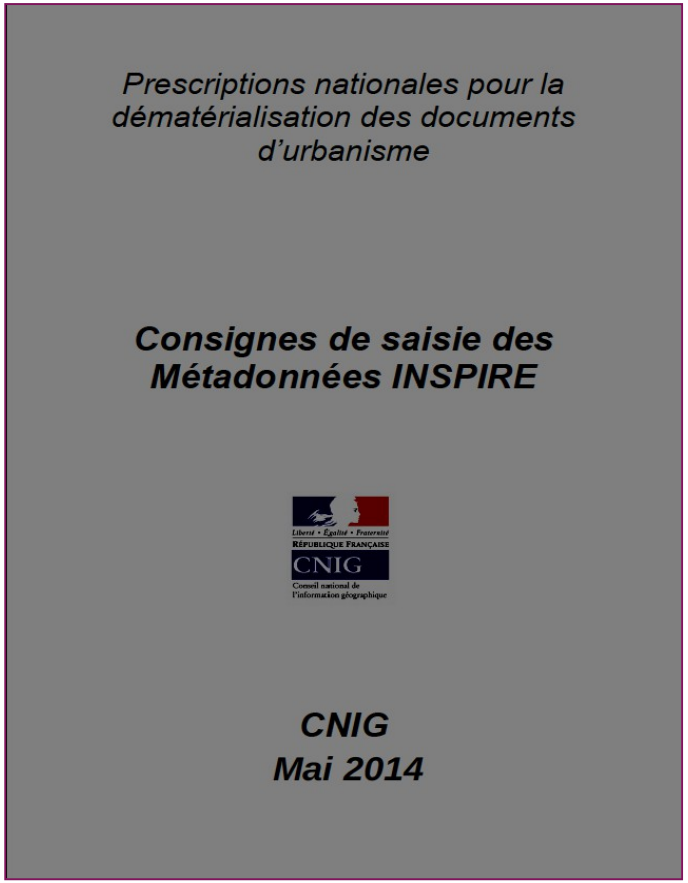

Ressources autour du standard CNIG

- Sur la page dédiée sur le site du CNIG : GT DDU CNIG
  - Document de suivi des modifications des standards
  - Mention des ressources disponibles (Forum, FAQ, contacts)
  - Mise à disposition de gabarits et de jeux tests

En guise de conclusion : les points de vigilance

- Les bureaux d'études et Agences d'urbanisme doivent disposer des compétences et des outils géomatiques permettant la numérisation des documents d'urbanisme suivant le standard CNIG
- Le BE/AU devront s'inscrire sur le GPU avec le profil « prestataire »
- Le profil prestataire permet de valider la forme de la numérisation et de produire le « rapport de conformité » délivré par le GPU (prouvant que le DU est intégrable) et qui sera exigé par les CT
- La CT assure le contrôle de la numérisation suivant les différents moyens définis dans le cahier des charges de la prestation et au moyen de la prévisualisation avant publication
- Si la CT leur accorde les droits de délégataire, les BE/AU pourront téléverser le document d'urbanisme sur le GPU (la CT n'aura plus alors qu'à effectuer certains contrôles et à le publier)
- Seule la CT peut publier le document d'urbanisme sur le GPU
- Une copie du document d'urbanisme (format numérique ou papier) devra être fournie à la collectivité afin qu'elle en assure la conservation

Documents et liens utiles

- Les documents techniques :
  - Le standard de numérisation CNIG et les consignes de saisie des métadonnées : http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732

- Les livrables du kit de déploiement sont accessibles via :
  - Le site internet du ministère : www.territoires.gouv.fr/la-numerisation-des-documents-d-urbanisme
  - Une demande auprès du correspondant GPU de votre DDT(M) à lui écrivant à l'adresse suivante : XX@XX

Merci de votre attention